



Viadug 67 (anciennement Sos Cronembourg)

Fondée en 1991 sous l'appellation « S.O.S. Cronembourg », devenue « Viadug 67 » en mai 2009, l'association est une association d'aide aux victimes et d'accès au droit agréée et conventionnée avec le Ministère de la Justice. Association sans but lucratif, politique ou religieux, elle œuvre à l'apaisement des différends, informe juridiquement et soutient les personnes en difficultés. Ses champs d'intervention sont les suivants : l'aide aux victimes en général, l'accès au droit, la médiation, le rôle d'écrivain public et les visites médiatisées (la rencontre dans un temps limité entre enfants placés en famille d'accueil et leurs parents.) Elle est fédérée à l'INAVEM.

→ Missions générales

- ▶ Accès au droit
- ▶ Aide aux victimes
- ▶ Médiation pénale et de proximité
- ▶ Ecrivain public

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Domaine de l'emploi

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informier, Orienter**
 - ▶ Informer généralement sur les discriminations
 - ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
 - ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
 - ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice
- ▶ **Proposer une médiation sociale** entre la personne et l'employeur mis en cause pour
 - ▶ nouer un dialogue
 - ▶ trouver une solution alternative avant l'action en justice
 - ▶ rappeler la loi à l'employeur mis en cause

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier)
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée (pour rassembler l'ensemble des pièces, pour aider à rassembler les preuves)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (Relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation)
- ▶ Se constituer partie civile

▶ Soutien psychologique

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Bas-Rhin

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone, par écrit (via un courrier électronique)
- ▶ Accueil du public aux horaires d'ouverture :

- Cronembourg

Du mardi au vendredi matin de 9h -12h,

Le samedi matin de 10h30 – 12h (écrivain public)

Lundi, mardi, Jeudi après midi de 14h à 18h

Mercredi après midi de 14h à 17h

- Hautepierre

Lundi, mardi, mercredi, vendredi matin de 9h à 12h

Lundi après midi de 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi, vendredi après midi de 14h à 16h15

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC